

COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

Date de la convocation : Vendredi 4 avril 2014 à 19h30

Transmise le : Lundi 31 mars 2014

Sous les présidences respectives de Monsieur Marcel SCHMITT, Maire, et de Monsieur Roland KUSTER, en qualité de doyen de l'assemblée,

Membres présents :

Mesdames et Messieurs, ACKER Joël, BOCK Alain, BRUNNER Sabine, CHAUDRON Isabelle, CRIQUI Cathy, DRESCH Elisabeth, EPPINGER Mickaël, FRANCK Dominique, FRITZINGER Pascale, HALTER Nicole, HERKOMMER Claudine, KASPAR Marie-Odile, KOBEL Cathy, KREUTZBERGER Aurélie, KUSTER Roland, LAMBERT Claude, MEDER Rémy, METZGER Renaud, MICHEL Marguerite, MUNZENHUTER Marie-Jeanne, OTT Jean-Georges, RITT Joëlle, SCHMITT Marcel, SEEL Maurice, SPECHT Philippe, STAUDENMAIER Robert et ZOTTNER Dany, conseillers municipaux.

Membre(s) absent(s) excusé(s) : ---

Membre(s) absent(s) non excusé(s) : ---

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Marcel SCHMITT, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 30 mars dernier.

La liste conduite par Monsieur Philippe SPECHT - tête de liste – «Servir et Unir Schweighouse » a recueilli 51,93% des suffrages et a obtenu 21 sièges.

Sont élus :

- Philippe SPECHT
- Marie-Odile KASPAR
- Claude LAMBERT
- Sabine BRUNNER
- Dany ZOTTNER
- Isabelle CHAUDRON
- Rémy MEDER
- Cathy CRIQUI
- Robert STAUDENMAIER
- Cathy KOBEL
- Renaud METZGER
- Elisabeth DRESCH
- Maurice SEEL
- Joëlle RITT
- Mickaël EPPINGER
- Marie-Jeanne MUNZENHUTER

- Dominique FRANCK
- Claudine HERKOMMER
- Jean-Georges OTT
- Aurélie KREUTZBERGER
- Roland KUSTER

La liste conduite par Marcel SCHMITT - tête de liste – «Schweighouse Autrement » a recueilli 48,07% des suffrages soit 6 sièges.

Sont élus :

- Marcel SCHMITT
- Pascale FRITZINGER
- Alain BOCK
- Nicole HALTER
- Joël ACKER
- Marguerite MICHEL

Monsieur Marcel SCHMITT, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 30 mars 2014.

Il présente ensuite les démissions qui lui ont été remises par les personnes suivantes : Pascale FRITZINGER, Nicole HALTER, Marguerite MICHEL, Richard BARTH, Cathy CLADY, Georges SCHMITT, Madeleine BERNARD, Claude SCHLAGDENHAUFEN, Céline ROSSI, Dany BONELLI, Véronique LE MOIGN, Théo BAUMULLER, Guy HEILIG, Nathalie JOTZ, Azia DEISS et Roland MAPPS.

Il signale que l'opposition sera représentée par Alain BOCK, Joël ACKER, Michèle FEVE, Patrick LOGEL, Marie-Angé ERTZ et Sandra SEEL dès le prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire Marcel SCHMITT donne également sa démission.

Discours de Marcel SCHMITT : « Tout d'abord je tiens à dire Merci : Merci aux Schweighousiennes et Schweighousiens qui m'ont fait confiance, Merci à mon équipe pour leur engagement et leur travail, Merci pour ces six riches années passées ensemble.

C'est ensemble que nous avons pu : Insuffler une nouvelle vision de l'urbanisme à notre ville, en préservant les forêts, nos milieux naturels exceptionnels et le visage de Schweighouse, enrichir le patrimoine de notre ville qui s'élève désormais à plus de 12 millions d'euros, faire de Schweighouse une ville pionnière du développement durable.

J'invite d'ailleurs mon successeur à préserver le ban de Schweighouse. Pour cela il faut, à présent, se référer à la récente étude réalisée à ma demande par l'ONF. L'ensemble de ces réservoirs de biodiversité mérite impérativement une vigilance particulière

Nous verrons encore le fruit de notre travail pendant les prochaines années :

Le SIVOM achèvera l'extension de l'unité Alzheimer de la maison de retraite qui permettra de la rendre autonome et de faire gagner 1,3M€ au SIVOM.

1,7 M€ rentrerons en 2014 dans les caisses de notre Ville suite à la vente de foncier et d'immeubles nous appartenant. Après de nombreuses années les premiers actes notariés seront présentés pour signature dans les prochaines semaines.

Le résultat de l'étude d'ES pour l'enfouissement ou le déplacement de la ligne à haute tension qui traverse Schweighouse nous parviendra bientôt

Grâce à une âpre négociation, tous les terrains nécessaires pour le projet du Krautgarten sont maintenant disponibles et il ne reste plus que l'aménagement à réaliser. Ce projet permettra d'offrir 20 maisons individuelles et 20 logements seniors et rapportera par ailleurs 867 000 € à la ville tout en préservant l'environnement remarquable du lieu

J'ai transmis tous les dossiers ainsi que ma vision à la nouvelle équipe.

J'ai beaucoup appris durant ces 6 dernières années.

J'ai appris qu'il ne suffisait pas de faire mais qu'il fallait aussi bien communiquer. Je me suis rendu compte que ma vision bien que claire dans mon esprit n'était pas toujours comprise.

J'ai appris qu'il ne faut pas rompre le dialogue, même avec ses pires ennemis sous peine de nourrir l'animosité et la rancune

Enfin je suis déçu. Déçu par cette campagne qui a donné tant de place à la haine et aux mensonges : Mensonges sur nos projets au Haslen, mensonges sur des propos que j'aurais tenus contre les Protestants, mensonges quant à la demande de fusion de M. Lambert.

Et la liste est encore longue. Ces mensonges resteront une blessure profonde qui empêchera Schweighouse de s'unir. Je n'ai pas réussi à unir notre ville et cette campagne me suffit pour affirmer que Schweighouse n'a pas encore trouvé le maire qui l'unira ».

Monsieur SCHMITT, Mme FRITZINGER, Mme HALTER et Mme MICHEL quittent la séance.

Mme FRITZINGER et Mme MICHEL ont donné procuration de vote à M. BOCK.

M. SCHMITT et Mme HALTER ont donné procuration de vote à M. ACKER.

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal. Par conséquent, Monsieur Roland KUSTER, doyen de l'assemblée prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Monsieur Roland KUSTER propose de désigner **Monsieur Mickaël EPPINGER**, benjamin du Conseil Municipal comme secrétaire.

Monsieur Mickaël EPPINGER est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Roland KUSTER dénombre 27 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

2. ELECTION DU MAIRE

Monsieur Roland KUSTER, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Monsieur Roland KUSTER sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Sabine BRUNNER et Mme Isabelle CHAUDRON acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Roland KUSTER demande alors s'il y a des candidats.

Madame Marie-Odile KASPAR propose la candidature de **Monsieur Philippe SPECHT** au nom du groupe « Servir et Unir Schweighouse ».

Monsieur Roland KUSTER enregistre la candidature de **Monsieur Philippe SPECHT** et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur Roland KUSTER proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 6
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité requise : 11

Monsieur Philippe SPECHT a obtenu 21 voix.

Monsieur Philippe SPECHT ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Philippe SPECHT prend la présidence et remercie l'assemblée.

3. CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE la création de 7 postes d'adjoints.**

4. ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-7-2,
Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à sept,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance.

« Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » (art. L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste Marie-Odile KASPAR

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Liste Marie-Odile KASPAR : 21 voix

La liste Marie-Odile KASPAR ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

Madame Marie-Odile KASPAR, 1^{ère} adjointe au Maire
Monsieur Dany ZOTTNER, 2^{ème} adjoint au Maire
Madame Sabine BRUNNER, 3^{ème} adjointe au Maire
Monsieur Claude LAMBERT, 4^{ème} adjoint au Maire

Madame Isabelle CHAUDRON, 5^{ème} adjointe au Maire
Monsieur Robert STAUDENMAIER, 6^{ème} adjoint au Maire
Monsieur Rémy MEDER, 7^{ème} adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Monsieur Acker : « Je crois qu'il y a une petite incohérence par rapport à la liste établie en Préfecture, Monsieur Claude Lambert était numéro 3 et Monsieur Zottner numéro 5, est-ce que vous avez des explications à nous apporter ? »

Monsieur le Maire : « Il n'y a aucune explication, la liste déposée en Préfecture n'implique pas forcément le choix des adjoints et l'ordre protocolaire des adjoints ».

Monsieur Bock : « Je voudrais remercier Marcel SCHMITT et Pascale FRITZINGER pour leur engagement pour Schweighouse. Ayant tous deux démissionnés, je suis maintenant le chef de file de l'opposition. Nous nous sommes engagés pour Schweighouse pendant ces élections et nous sommes fiers que 48% des électeurs aient voté pour notre projet. Bien que n'ayant pas eu la majorité, nous resterons fidèles à cet engagement et c'est dans une opposition unie et constructive que nous défendrons nos valeurs et notre vision de Schweighouse. C'est ainsi que nous continuerons à œuvrer pour l'intérêt de notre ville et que nous soutiendrons les projets que nous jugerons positifs. Bien entendu, nous émettrons aussi les réserves nécessaires si nous estimons que certains projets vont à l'encontre de l'intérêt général. Nous espérons trouver une majorité ouverte et à l'écoute, ce qui nous permettra d'avoir des discussions de fonds nécessaires pour prendre les meilleures décisions pour Schweighouse. Merci de m'avoir écouté ».

5. ALLOCUTION DU MAIRE

« Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens, Chers Collègues,

Nous voilà au terme des élections municipales de 2014.

Le résultat de dimanche dernier a été clair ; jamais un écart entre deux listes n'a été aussi important ni en 2001 et 2008. La nouvelle municipalité vient d'être désignée par le Conseil Municipal pour les six années à venir.

Je voudrais tout d'abord vous remercier tous :

- en premier lieu, remercier tous les habitants de Schweighouse d'avoir participé très fortement au scrutin des deux tours. Dimanche dernier la mobilisation des électeurs a été supérieure une fois de plus à toutes les moyennes nationales, régionales et départementales, et si mes renseignements sont exacts, nous avons été la deuxième commune pour la participation dans le Bas-Rhin, à hauteur de 76,63 %, tout près de la participation de 2008 qui avait été de 77,58 %,
- en second, remercier tous les membres de la liste « Servir et Unir Schweighouse » et nos proches qui ont œuvré à nos côtés, par leur très forte implication, pour leur état d'esprit remarquable et leur disponibilité. Sans eux, sans leur engagement, sans leur détermination, sans leur véritable entente, nous ne serions pas là ce soir,

- remercier la liste « Schweighouse en Mouvement » qui a su faire, au bon moment, le bon choix. Notre alliance a porté ses fruits, elle doit être le ciment de notre action à venir,
- remercier ensuite, ceux qui, plus loin géographiquement, ou parfois plus proches, m'ont prodigué leurs conseils, m'ont transmis régulièrement des messages d'amitié ou de soutien. Ils ont cru en moi, qu'ils en soient très chaleureusement remerciés,
- en cinquième lieu, mes proches, tout particulièrement mon épouse Agnès. Ils ont été, elle a été, en première ligne depuis plus de six mois, elle a comme moi connu des hauts et des bas ; elle a subi, elle aussi, son lot de médisances, alors qu'elle n'était candidate à rien. C'est aussi et beaucoup grâce à elle, si je suis là ce soir,
- enfin, je souhaite rendre un hommage tout particulier à quelqu'un qui n'est plus parmi nous aujourd'hui. C'est le tout premier qui m'a parlé un jour, il y a plus de trois ans, des élections municipales de 2014, en me disant « tu devrais t'y intéresser ». Il était un très bon voisin et je n'avais à l'époque pas réellement réfléchi à sa remarque. Je parle de Willy ROTTER pour qui j'ai une pensée émue et reconnaissante aujourd'hui.

Les valeurs humaines de respect et de tolérance qu'il défendait, ce sont celles que nous avons mises en avant avec « Servir et Unir Schweighouse ». Je tiens tout particulièrement à ce qu'elles restent présentes tout au long de notre action dans les six années à venir.

Il y a un temps pour les élections, il y a ensuite un temps pour l'action.

Nous entrons dans cette deuxième phase. Pour cela, il faudra aussi savoir réconcilier, savoir construire, savoir fédérer et associer toutes les bonnes volontés.

En parallèle à l'action de la nouvelle équipe municipale, je souhaite également proposer à un des membres de la liste de « Schweighouse Autrement » une mission sur le thème de l'environnement qui pourra ensuite déboucher sur une réelle prise de responsabilité dans le travail municipal.

RASSEMBLER, UNIR, RESPECTER, TRAVAILLER, telles seront nos valeurs pour les six années à venir au service de Schweighouse et de ses habitants ».

La séance est close à 20h15.